

S1 2018

---

# RAPPORT SEMESTRIEL 2018

1ER JANVIER - 30 JUIN 2018

---

*2 août 2018*

VALNEVA SE  
*Campus Bio-Ouest  
6 rue Alain Bombard  
44800 Saint-Herblain, France*  
[www.valneva.com](http://www.valneva.com)

 valneva



## Sommaire

<b>REMARQUES GENERALES ET AVERTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1. RAPPORT D'ACTIVITE</b>	<b>4</b>
1.1 Présentation générale.....	4
1.2 Activités de la société.....	4
1.3 Eléments financiers .....	9
1.4 Perspective opérationnelle et stratégique pour l'exercice 2018 .....	10
1.5 Principaux risques et incertitudes .....	11
1.6 Transactions entre parties liées .....	14
<b>2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE</b>	<b>15</b>
<b>3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017</b>	<b>16</b>
Compte de resultat consolide condense intermediaire .....	16
Resultat global consolide condense intermediaire .....	17
Bilan consolide condense intermediaire .....	18
Tableau consolide condense intermediaire des flux de tresorerie .....	19
Etat consolide condense intermediaire des variations des capitaux propres.....	20
Notes annexes sur les comptes consolides condenses intermediaires .....	21
<b>4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>31</b>



## REMARQUES GENERALES ET AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Valneva » et « Groupe » renvoient à la société Valneva SE et ses filiales.

Ce rapport financier semestriel ne constitue pas une offre de vente des titres Valneva ni une invitation à acheter de tels titres pour toute personne résidant aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou une telle sollicitation serait illégale. Les titres Valneva ne peuvent être proposés ou vendus aux Etats-Unis. L'offre au public et la vente des titres Valneva n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la loi américaine sur les instruments financiers (US Securities Act).

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs du Groupe et ses perspectives, notamment dans le chapitre 1.4 « Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2017 ». Ces indications sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société.

Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas des activités de Recherche et Développement ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement chacun des facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs et prévisions. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent rapport financier semestriel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs exposés dans le chapitre 1.5 « Principaux risques et incertitudes » du présent rapport financier semestriel.



## 1. RAPPORT D'ACTIVITE

### 1.1 Présentation générale

Valneva est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins innovants.

Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise et DUKORAL® dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par L'ETEC. Le Groupe a également plusieurs vaccins en développement dont le seul candidat vaccin contre la maladie de Lyme.

Valneva compte plus de 450 employés et exerce ses activités depuis l'Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis. Pour plus d'information, consulter le site internet de la société [www.valneva.com](http://www.valneva.com).

### 1.2 Activités de la société

#### 1.2.1 Vaccins commercialisés

Les vaccins commercialisés de Valneva constituent la principale source de revenus du Groupe. Outre les ventes des deux vaccins produits par le Groupe, IXIARO®/JESPECT® et DUKORAL®, Valneva distribue des produits pour le compte de tiers sur les marchés où le Groupe possède ses propres structures de marketing et de distribution. Au premier semestre 2018, les ventes de produits du Groupe ont atteint €53,5 millions contre €48,1 millions au premier semestre 2017, soit une croissance de 11.4% en glissement annuel (19% à taux de change constants<sup>1</sup>).

Depuis 2016, Valneva gère la commercialisation de ses deux vaccins du voyage IXIARO® et DUKORAL® avec ses propres infrastructures commerciales aux Etats-Unis, Canada, dans les pays nordiques, au Royaume-Uni et en Autriche. Valneva a l'intention d'optimiser davantage ses réseaux de vente et de marketing en distribuant des produits complémentaires aux siens. Le Groupe évalue également l'extension de ses opérations commerciales à d'autres territoires importants.

#### **Vaccin contre l'encéphalite japonaise (IXIARO®/JESPECT®)**

Le vaccin de Valneva contre l'encéphalite japonaise est le seul à être approuvé et disponible pour les voyageurs européens et américains visitant les zones endémiques ainsi que pour le personnel militaire de l'armée américaine déployé dans ces zones. Le vaccin est autorisé dans plus de trente-cinq pays et commercialisé sous la marque IXIARO® en Amérique du Nord, en Europe, à Hong Kong et à Singapour, et sous la marque JESPECT® en Australie et en Nouvelle Zélande.

Depuis l'approbation d'IXIARO®/JESPECT® en 2009, l'utilisation du vaccin a été étendue chez l'enfant dès l'âge de 2 mois par l'agence européenne du médicament (EMA) et l'agence américaine Food and Drug Administration (FDA). Un schéma de vaccination accéléré pour les voyageurs adultes (18-65 ans) a par ailleurs été approuvé par l'EMA en 2015 ainsi que par l'autorité de Santé canadienne « Health Canada » en 2018.

Valneva, en collaboration avec ses partenaires commerciaux, s'est par ailleurs attaché à accentuer sa pénétration des marchés en s'appuyant sur ses activités de vente et de marketing. En tant que seul fournisseur du vaccin contre l'encéphalite japonaise aux Etats-Unis, Valneva distribue directement le vaccin IXIARO® au département de la défense américain.

---

<sup>1</sup> Croissance à taux de change réels et constants: Afin d'illustrer la performance sous-jacente du Groupe, Valneva a décidé d'inclure des informations sur ses résultats à taux de change constants. Cette croissance est calculée en conservant, pour les résultats des entités étrangères, les mêmes taux de change en euros que ceux de la période de comparaison.



Au premier semestre 2018, le chiffre d'affaires des ventes d'IXIARO®/JESPECT® a atteint €37,6 millions contre €31,5 millions au premier semestre 2017. Cette augmentation a été principalement soutenue par un accroissement des ventes aux Etats-Unis et notamment sur le marché privé américain où Valneva a repris le contrôle des ventes et du marketing fin novembre 2017. Les ventes ont également progressé sur les marchés privés nordique et canadien.

Sur la base des ventes du premier semestre, Valneva confirme son objectif d'une croissance à deux chiffres des ventes d'IXIARO®/JESPECT® en 2018.

### **Vaccin contre le choléra / ETEC<sup>2</sup> (DUKORAL®)**

Le vaccin buvable DUKORAL® est le seul vaccin approuvé pour la prévention du choléra disponible pour les voyageurs de l'Union Européenne, du Canada et de l'Australie. Dans certains pays, DUKORAL® est également indiqué contre l'ETEC (Enterotoxigenic *Escherichia Coli*). Le vaccin est prescrit pour les adultes et les enfants dès l'âge de deux ans se rendant dans des zones endémiques. DUKORAL® a reçu sa première autorisation de mise sur le marché en 1991 en Suède. En 2004, le vaccin a été autorisé par la Commission Européenne pour une utilisation dans les pays européens (Norvège et Islande inclus) et a également été pré-qualifié par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Au premier semestre 2018, le chiffre d'affaires des ventes de DUKORAL® était de €14,2 millions contre €15,4 millions au premier semestre 2017. La forte performance des ventes au Canada au premier semestre 2018 a été érodée par des mouvements de change négatifs (principalement entre le dollar canadien et l'euro) conjugués à des difficultés de livraison. Différentes mesures sont en cours pour faire face à de nouvelles difficultés de livraison et Valneva prévoit une hausse des ventes de DUKORAL® au second semestre 2018.

## **1.2.2 Autres chiffres d'affaires**

### **Distribution de produits pour tiers**

Afin d'optimiser son infrastructure commerciale propre, Valneva distribue des produits de tiers (vaccins contre la typhoïde ou la grippe par exemple) et a pour objectif de continuer à signer de nouveaux accords de marketing et de distribution.

Au premier semestre de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires provenant de la distribution de produits de tiers s'est élevé à €1,8 million contre €1,2 million au premier semestre de l'exercice 2017.

### **Technologies et services**

Le chiffre d'affaires du segment Technologies et Services était de €3,9 millions au premier semestre 2018 contre €4.1 million au premier semestre 2017.

Le segment Technologies et services de Valneva inclut les technologies du Groupe (la lignée cellulaire EB66® et l'adjuvant IC31®) ainsi que différents services de R&D effectués pour des tiers tels que l'élaboration de procédés de développement et d'analyse, et la production et la vérification de matériel pour étude clinique (CTM).

---

<sup>2</sup> Les indications diffèrent par pays – veuillez-vous référer aux informations posologiques et aux guides de prescription en vigueur dans votre pays pour une information complète sur le produit et notamment les doses à prescrire, toute information relative à la sécurité du produit et les classes d'âge pour lesquelles le vaccin a reçu une autorisation de mise sur le marché. ETEC = bactérie *Escherichia coli* entérotoxigène.



### 1.2.3 Recherche et Développement de Vaccins (R&D)

Valneva est dédiée à la recherche et au développement de vaccins répondant à de forts besoins médicaux. Le portefeuille R&D actuel du Groupe est le reflet de ses compétences scientifiques, techniques et cliniques dans les maladies infectieuses transmises par vecteur.

En investissant dans le développement d'un portefeuille de candidats vaccins dédié à certaines indications, le Groupe a pour objectif de générer de nouvelles sources de croissance potentielle et ainsi créer de la valeur pour ses actionnaires.

Si Valneva aspire à développer ses produits jusqu'à leur autorisation de mise sur le marché, le Groupe va continuer à monétiser de façon opportune ses actifs de R&D au travers d'accords de partenariats et de licences.

#### Candidats vaccins en développement

Valneva dispose d'un éventail de candidats vaccins cliniques prometteur, unique et compétitif.

Cet éventail inclut des candidats vaccins contre la maladie de Lyme et le Chikungunya ainsi qu'un candidat vaccin contre Zika, développé en partenariat avec la société américaine Emergent BioSolutions.

Valneva investit également dans la recherche et le développement préclinique afin de générer de futurs candidats vaccins.

#### Candidat vaccin contre la maladie de Lyme – VLA 15

La maladie de Lyme est la maladie par vecteur la plus commune dans l'hémisphère nord pour laquelle il n'existe actuellement aucun autre candidat vaccin en développement clinique dans le monde. Cette infection systémique est causée par la bactérie *Borrelia*, transmise à l'homme par les tiques *Ixodes*<sup>3</sup>.

Selon les organismes américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), environ 300 000 américains<sup>4</sup> sont diagnostiqués chaque année et au moins 200 000 cas seraient également recensés chaque année en Europe<sup>5</sup>.

Les premiers symptômes de la maladie (éruption érythémateuse ou d'autres symptômes moins spécifiques tels que fatigue, fièvre, maux de tête, rigidité de la nuque, arthralgie ou myalgie) sont souvent ignorés ou mal interprétés. En cas de traitement tardif ou inadéquat de la maladie, l'infection peut conduire à de sévères complications articulaires (arthrite), cardiaques (cardite) ou du système nerveux central.

Valneva a développé un nouveau candidat vaccin multivalent, VLA15, qui est actuellement le seul programme clinique actif contre la maladie de Lyme. Ce programme a reçu le statut de "Fast track" de l'autorité de santé américaine, FDA, en juillet 2017 et Valneva a publié des résultats initiaux positifs de Phase 1 en mars 2018<sup>6</sup>.

Suite à la publication de ces résultats initiaux, Valneva a modifié le protocole d'étude de Phase 1 afin d'inclure, chez environ 60 sujets, l'évaluation d'une dose de rappel un an après la vaccination initiale. Cette évaluation va ainsi permettre d'obtenir plus rapidement des données d'innocuité et d'immunogénicité avec une dose de rappel du vaccin VLA15. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2019.

<sup>3</sup> Stanek et al. 2012, *The Lancet* 379:461–473

<sup>4</sup> As estimated by the CDC based on reported cases in 2015

<sup>5</sup> Estimated from available national data. Number largely underestimated based on WHO Europe Lyme Report as case reporting is highly inconsistent in Europe and many LB infections go undiagnosed; ECDC tick-borne-diseases-meeting-report

<sup>6</sup> [Valneva Press Release March 19, 2018: Valneva Reports Positive Phase I Interim Results for Its Lyme Vaccine Candidate VLA15.](#)





En juillet 2018, le Groupe a conclu avec succès le processus de fin de Phase 1 avec l'autorité de santé américaine, FDA, et a obtenu son accord concernant la stratégie d'essai clinique de Phase 2<sup>7</sup>. Valneva finalise actuellement les détails de la Phase 2 et, sous réserve de l'accord des autorités réglementaires, prévoit d'entamer le développement clinique de Phase 2 fin 2018.

Le critère principal de Phase 2 sera l'évaluation de l'immunogénicité avec pour objectif de déterminer la meilleure dose et le meilleur schéma de vaccination. La Phase 2 intégrera de nouveaux dosages du vaccin et de nouveaux schémas de vaccination par rapport à ceux évalués en Phase 1.

Cette Phase 2 devrait être menée sur environ 800 sujets, âgés de 18 à 70 ans, sur plus de 10 sites aux Etats-Unis et en Europe, et inclure des patients séropositifs pour Lyme. La Phase 2 devrait durer environ deux ans.

Si les données de Phase 2 sont positives, l'hypothèse actuelle du Groupe concernant la Phase 3 est que la demande d'enregistrement du produit sera précédée par une étude pivot d'efficacité à double-aveugle, contrôlée par placebo et conduite sur environ 16 000 sujets aux Etats-Unis et en Europe, dans des pays où la maladie de Lyme est endémique.

Dans le cas où la procédure d'enregistrement s'appuierait sur des données collectées durant une seule saison de tiques, une première demande d'enregistrement auprès des autorités réglementaires pourrait être déposée au second semestre 2023.

Le marché mondial pour un vaccin contre la maladie de Lyme est actuellement estimé à entre €700 et €800 millions par an<sup>8</sup>.

### **Candidat vaccin contre le Chikungunya – VLA 1553**

Le virus Chikungunya (CHIKV) est un un alphavirus de la famille des Togaviridae transmis par les moustiques Aedes. Les symptômes cliniques incluent fièvres aiguës, douleurs invalidantes aux niveaux des articulations et des muscles ainsi que des maux de tête, nausées et rougeurs, pouvant causer d'importantes séquelles persistantes<sup>9</sup>. Différentes épidémies de Chikungunya ont été rapportées en Asie, en Afrique, en Amérique et, plus récemment (2017), en Europe. Depuis 2017, plus d'un million de cas ont été recensés sur le continent américain<sup>10</sup> et l'impact économique de la maladie est considéré comme extrêmement important (ex. l'épidémie de la Colombie en 2014 : \$73,6 million)<sup>11</sup>. Cet impact devrait continuer à s'alourdir alors que les principaux vecteurs du virus ne cessent d'étendre leur territoire.

Il n'existe actuellement aucun traitement efficace pour l'infection au CHIKV rendant ainsi le développement d'un vaccin hautement prioritaire avec un marché mondial pour ce vaccin estimé à environ €500 millions par an<sup>12</sup>. Valneva travaille sur le développement d'un vaccin monovalent vivant atténué, VLA1553, dont la caractéristique de différenciation par rapport aux autres candidats vaccins existants réside dans le fait que ce vaccin ne nécessite qu'une seule dose d'immunisation. Après avoir

---

<sup>7</sup> Communiqué du 2 juillet 2018 : « Valneva annonce des progrès significatifs pour son candidat vaccin contre la maladie de Lyme » <http://www.valneva.com/fr/investors-media/news/2018#290>

<sup>8</sup> Company estimate supported by independent market studies

<sup>9</sup> WHO, PAHO

<sup>10</sup> PAHA/WHO data: Number of reported cases of Chikungunya Fever in the Americas – EW 51 (December 22, 2017)

<sup>11</sup> Cardona-Ospina et al., Trans R Soc Trop Med Hyg 2015

<sup>12</sup> Company estimate supported by independent market studies



lancé un essai de Phase 1 aux Etats-Unis en février 2018<sup>13</sup>, Valneva a terminé le recrutement des patients et prévoit d'annoncer les premiers résultats de l'étude début 2019.

L'essai clinique de Phase 1 est une étude randomisée, à double-aveugle et à dose croissante conduite dans plusieurs centres cliniques. Trois dosages différents de VLA1553 sont étudiés sur environ 120 adultes sains et vaccinés avec une seule dose du vaccin. Le protocole de l'étude inclut par ailleurs la surveillance de la persistance de la réponse immunitaire ainsi qu'une immunisation supplémentaire avec une dose maximale de VLA1553 à 6 et 12 mois. Cette nouvelle immunisation a pour but de démontrer, en suscitant une forte réponse immunitaire chez les sujets auparavant vaccinés, qu'ils sont protégés de la virémie induite par le vaccin et ainsi donner une indication d'une efficacité potentielle de VLA1553 dès le premier stade de développement clinique du vaccin.

#### **Candidat vaccin contre le virus Zika – VLA 1601**

Le virus Zika (ZIKV) est un flavivirus transmis par les moustiques Aedes<sup>14</sup>. Différentes épidémies de la maladie ont été rapportées en Afrique tropicale, Asie du Sud Est, dans les Iles Pacifiques ainsi que, depuis 2015, sur le continent américain. Selon l'organisation mondiale de la Santé, il existe un consensus scientifique indiquant que le virus Zika serait à l'origine de microcéphalies et du syndrome de Guillain-Barré<sup>15</sup>. Entre 2015 et le début de l'année 2018, plus de 500 000 cas d'infections au virus Zika et de nombreux cas de syndrome congénital associés à une infection au virus Zika ont été rapportés par différents pays et régions du continent Américain, selon l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>16</sup>. Il n'existe actuellement aucun traitement contre la maladie.

Valneva a développé un candidat vaccin hautement purifié contre le virus Zika en utilisant la plateforme de production de son vaccin contre l'encéphalite japonaise qui bénéficie déjà d'une autorisation de mise sur le marché. En juillet 2017, Valneva a signé un accord de partenariat pour ce programme avec la société américaine Emergent BioSolutions<sup>17</sup> et, en février 2018, initié un essai clinique de Phase 1<sup>18</sup>. Valneva a finalisé le recrutement des sujets pour l'étude en mai 2018 et prévoit d'obtenir les premiers résultats de Phase 1 fin 2018 ou début 2019.

#### **1.2.4 Autres informations sur les activités du Groupe**

Valneva a décidé de concentrer ses ressources R&D non-cliniques sur le développement préclinique de candidats vaccins en phase initiale de développement ainsi que sur des alliances scientifiques plutôt que sur des activités de Recherche amont en interne.

Le Groupe a également décidé de transférer son siège social à Nantes et de fermer sa filiale japonaise (Valneva Toyama Japan K.K), rationalisant ainsi le nombre de sites et d'entités gérés par le Groupe.

Valneva continue par ailleurs de revoir sa stratégie de cotation en bourse.

---

<sup>13</sup> Press Release, March 13, 2018: "Valneva Initiates Phase 1 Clinical Study to Evaluate its Single-Shot Vaccine Candidate against Chikungunya" <http://www.valneva.com/en/investors-media/news/2018#281>

<sup>14</sup> <https://www.cdc.gov/zika/transmission/index.html>

<sup>15</sup> <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/zika/en/>

<sup>16</sup> [http://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12390&Itemid=42090&lang=en](http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=12390&Itemid=42090&lang=en)

<sup>17</sup> Press Release, July 26, 2017: "Valneva and Emergent BioSolutions Join Forces to Develop a Vaccine against the Zika Virus" <http://www.valneva.com/en/investors-media/news/2017#271>

<sup>18</sup> [http://www.valneva.com/download.php?dir=News\\_2018&file=2018\\_02\\_26\\_Phase\\_1\\_Initiation\\_VLA1601\\_EN.pdf](http://www.valneva.com/download.php?dir=News_2018&file=2018_02_26_Phase_1_Initiation_VLA1601_EN.pdf)





### 1.3 Éléments financiers

#### ELEMENTS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2018 (non-audités)

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Valneva au premier semestre 2018 s'est élevé à €59,0 millions contre €53,9 millions au premier semestre 2017.

Les ventes de produits ont progressé de 11,4% au premier semestre 2018 à €53,5 millions contre €48,1 millions sur la même période de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires des collaborations et licences était de €5,4 millions au premier semestre 2018 contre €5,8 millions au premier semestre 2017. La comptabilisation des subventions a été reclassée et figure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le poste « Autre produits et charges ». La période de comparaison en 2017 a été ajustée en conséquence.

##### Résultat opérationnel et EBITDA

Les coûts des produits et services vendus (COGS) étaient de €24,0 millions au premier semestre 2018, soit une marge brute totale de 59,3% contre 54,6% au premier semestre de l'exercice 2017. €13,8 millions de ces coûts provenaient des ventes d'IXIARO®/JESPECT®, soit une marge brute de 63,4% pour ce vaccin et €6,5 millions provenaient des ventes de DUKORAL®, soit une marge brute de 54,4% pour ce vaccin. Sur les coûts restants au premier semestre 2018, €1,1 million étaient liés à l'activité de distribution de produits pour tiers et €2,6 millions aux coûts des services. Sur la période de comparaison de 2017, les COGS étaient de €24,4 millions dont €21,2 millions liés aux coûts de produits et €3,2 millions aux coûts des services.

Les dépenses de Recherche et développement (R&D) ont progressé à €12,9 millions au premier semestre 2018 contre €9,7 millions au premier semestre de l'année précédente. Cette progression attendue est liée à l'augmentation des investissements dans les candidats vaccins en développement clinique de Valneva.

Les frais commerciaux étaient de €10,9 millions au premier semestre 2018 contre €8,2 millions au premier semestre 2017. Cette croissance s'explique principalement par la poursuite des investissements sur le marché du voyage aux Etats-Unis ainsi que par l'augmentation saisonnière des dépenses sur le marché britannique.

Les frais généraux et administratifs étaient de €8,8 millions au premier semestre 2018 contre €7,4 millions sur la période de comparaison en 2017. Les charges d'amortissement et de dépréciation d'actifs ont reculé à €1,6 million au premier semestre 2018 contre €3,6 millions au premier semestre 2017. Cette réduction des charges provient de la réévaluation des actifs incorporels liés à la durée de vie du vaccin IXIARO®/JESPECT® suite à la prolongation des brevets en Europe et aux Etats-Unis.

Au premier semestre 2018, Valneva a réalisé un bénéfice opérationnel de €2,3 millions contre un bénéfice opérationnel de €1,8 million au premier semestre 2017. Le groupe a par ailleurs enregistré un EBITDA de €5,8 millions au premier semestre 2018 contre un EBITDA de €7,6 millions au premier semestre 2017. L'EBITDA du premier semestre 2018 a été calculé en déduisant €3,5 millions de dépréciations et amortissements du bénéfice opérationnel de €2,3 millions enregistré dans les comptes intermédiaires consolidés et condensés en normes IFRS.

##### Résultat net

La perte nette de Valneva au premier semestre 2018 était de €0,2 million contre une perte nette de €4,4 millions au premier semestre de l'exercice précédent.



Les charges financières et effets de change ont résulté en un résultat financier négatif de €2,0 millions au premier semestre 2018 contre €5,1 millions au premier semestre 2017. Cette amélioration s'explique principalement par une réduction des charges provenant d'intérêts d'emprunt, du fait du remboursement continu des prêts contractés par le Groupe, ainsi que par l'enregistrement au premier semestre 2017 de pertes de change.

#### **Flux de trésorerie et liquidités**

Les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles se sont élevés à €13,7 millions au premier semestre 2018 contre €16,6 millions au premier semestre 2017.

Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'investissement se sont élevés à €1,1 million au premier semestre 2018 et résultaient principalement de l'achat de matériel. Au premier semestre 2017, les flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'investissement étaient de €2,6 millions.

Les flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement se sont élevés à €10,6 millions au premier semestre 2018 et résultaient principalement du remboursement de prêts et paiements d'intérêts d'emprunts. Au premier semestre 2017, les flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement avaient été de €5,5 millions.

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2018 était de €37,7 millions contre €38,1 millions au 31 décembre 2017 et comprenait €34,6 millions de liquidités et €3,1 millions de trésorerie affectée.

#### **1.4 Perspective opérationnelle et stratégique pour l'exercice 2018**

Valneva prévoit, pour l'exercice 2018, de continuer à enregistrer une croissance à deux chiffres de ses ventes de produits qui devraient ainsi être supérieures à €100 millions d'euros. Les autres revenus du Groupe (crédits d'impôts, subventions, services et redevances), qui tendent à varier d'une année sur l'autre, devraient permettre de faire croître le chiffre d'affaires total du Groupe en 2018 jusqu'à un montant estimé entre €110 millions et €120 millions.

Valneva prévoit par ailleurs de conserver un EBITDA positif en 2018, se situant entre €5 millions et €10 millions, et d'accroître son investissement en R&D pour atteindre €30 à €35 millions, contre €23,4 millions en 2017, afin de soutenir l'avancée du développement clinique de ses candidats vaccins contre la maladie de Lyme et le Chikungunya.

Le Groupe envisage de faire croître davantage la valeur de son portefeuille R&D en faisant progresser les candidats prometteurs dans les différents stades de développement clinique.

Valneva saisira toute opportunité lui permettant d'accélérer le développement de son vaccin contre la maladie de Lyme, avec pour objectif une entrée en Phase 2 fin 2018, sous réserve de l'accord des autorités réglementaires.

Par ailleurs, Valneva prévoit d'annoncer de premiers résultats pour les études de Phase 1 de ses candidats vaccins contre Chikungunya et Zika en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Afin d'asseoir son ambition stratégique de devenir «la société de biotechnologie leader dans la commercialisation de vaccins», Valneva a pour objectif de faire croître davantage les ventes de ses deux vaccins commerciaux en ciblant une croissance annuelle à deux chiffres. Le Groupe prévoit d'atteindre cet objectif grâce à une pénétration accrue du marché sur les territoires clés et la poursuite du développement de son réseau commercial, notamment sur le marché privé américain.

Valneva a également pour ambition, lorsque cela sera possible, d'ajouter de nouveaux produits à son portefeuille commercial afin d'augmenter la croissance organique de ses produits et d'optimiser son infrastructure commerciale et ainsi lui permettre d'atteindre ou même dépasser €200 millions de chiffres d'affaires total en 2022.



### 1.5 Principaux risques et incertitudes

L'innovation biotechnologique inclut un risque inhérent d'échec et la Société est donc exposée à des risques industriels spécifiques. Valneva est en outre exposée à des risques supplémentaires car la quasi-totalité de ses revenus, à l'exclusion des revenus tirés de la fourniture de services, des collaborations de recherche, des activités de licence et de la vente de produits de tiers, proviennent de seulement deux produits, à savoir DUKORAL® et IXIARO®/JESPECT®. En outre, la Société, qui a subi des pertes importantes depuis sa création, est exposée au risque de liquidité et au risque de ne jamais atteindre une rentabilité durable. La direction a entrepris des efforts considérables pour mettre en place un système de gestion des risques afin de surveiller et anticiper les risques liés à son activité.

Toutefois, la Société reste exposée à des risques importants, et plus particulièrement aux suivants:

Valneva pourrait échouer à **atteindre ses objectifs de ventes** pour ses deux produits commerciaux et pourrait ne pas réussir à développer et commercialiser des candidats produits tel qu'envisagé par la Société. La capacité à commercialiser des candidats produits dépendra du degré d'acceptation du marché parmi les principaux clients de la Société, les clients des partenaires stratégiques de la Société la communauté médicale. Le degré d'acceptation du marché dépendra de nombreux facteurs, incluant notamment les recommandations formulées par les organisations mondiales et locales de santé, les remboursements par les autorités de santé et par les assurances de santé, les efforts législatifs pour contrôler ou réduire les dépenses de santé, les réformes tendant à modifier les programmes de sécurité sociale ainsi que la capacité des clients à payer ou à se faire rembourser les frais des traitements médicaux. Différents comités consultatifs sur les pratiques d'immunisation, notamment aux Etats-Unis et au Canada, sont en train d'examiner les recommandations relatives à plusieurs vaccins, y compris ceux pour des maladies rares comme le vaccin IXIARO®. Valneva apporte tout son concours à ce processus dans l'intérêt des voyageurs ; cependant, on ne peut pas exclure un changement des recommandations existantes à l'avenir. La demande pour les vaccins de la Société pourrait être affectée par tout événement international ou local, ou encore, eu égard aux conditions économiques affectant la propension des consommateurs à voyager tels que les problèmes de sécurité consécutifs à des menaces ou attaques terroristes, des conflits armés ou les récentes crises économiques.

Les **sites de production** de la Société situés à Livingston, en Ecosse, et à Solna, en Suède, jouent et joueront un rôle important dans la croissance du chiffre d'affaires provenant de la vente des produits ainsi que dans le maintien du contrôle des coûts de production. La fabrication de matériel biologique est une entreprise complexe et des problèmes techniques peuvent survenir. La Société peut connaître des retards, échouer dans la fabrication ou rencontrer des difficultés à fabriquer ses vaccins, à satisfaire les exigences réglementaires et/ou à satisfaire la demande du marché. La fabrication de matériel biologique est soumise à des réglementations gouvernementales ainsi qu'à des inspections régulières. Il n'est pas possible de prédire les changements que les autorités réglementaires pourraient requérir durant le cycle de vie d'un nouveau vaccin. De tels changements pourraient s'avérer coûteux et affecter les ventes de la Société et ses prévisions de chiffre d'affaires. Tout manquement aux exigences réglementaires, et notamment aux Bonnes Pratiques de Fabrication (Good Manufacturing Practices), ou une déficience du contrôle qualité pourrait donner lieu à l'intervention des autorités ou à la suspension ou révocation des autorisations de production, et faire obstacle à la fourniture des produits par la Société ou entraîner le rappel des produits. Le risque de suspension ou de révocation d'une autorisation s'applique également aux tiers avec lesquels la Société a conclu des contrats de fabrication, de fourniture, de distribution ou de services.

Le site de production de la Société situé à Livingston, en Ecosse, est la **seule source de production** du vaccin contre l'encéphalite japonaise. Le site de production de la Société situé à Solna, en Suède, est la seule source de production du vaccin DUKORAL. La destruction de l'un de ces sites par un incendie ou par tout autre événement empêcherait la Société de produire le vaccin concerné et de livrer ses clients, et pourrait en conséquence causer des pertes considérables. Si un sous-traitant ou un fournisseur de services logistiques était dans l'impossibilité de continuer à fournir les services attendus, la Société pourrait ne plus être capable de vendre l'un de ses vaccins pendant plusieurs mois, et en conséquence subirait des pertes considérables. De plus, l'activité de la Société nécessite l'utilisation de matières dangereuses, augmentant ainsi l'exposition de la Société à des accidents dangereux et coûteux, susceptibles d'entraîner une contamination accidentelle, ou encore de blesser



des individus, ou d'avoir un impact sur l'environnement. En outre, l'entreprise est soumise à des normes strictes en matière environnementale et de sécurité ainsi qu'à d'autres dispositions législatives et réglementaires pouvant engendrer des coûts liés notamment à la mise en conformité, ces derniers pouvant nuire à la performance de la Société et à sa situation financière.

Le chiffre d'affaires de la Société dépend en grande partie (i) du maintien, du renouvellement ou du transfert d'**autorisations de mise sur le marché** accordées par des autorités sanitaires, (ii) des indications thérapeutiques autorisées par ces autorités, (iii) des recommandations édictées par des autorités ou des organismes consultatifs, et (iv) du statut réglementaire des produits de la Société, par exemple produit soumis à prescription ou non, produit remboursable ou non remboursable, etc.... Toute difficulté ou tout retard pour maintenir, renouveler, amender ou transférer des autorisations de mise sur le marché, ou tout changement dans les termes ou la portée de ces autorisations ou du statut réglementaire, pourrait nuire au chiffre d'affaires, à la performance financière et à la situation financière de la Société.

Le développement et le succès des vaccins commerciaux de la Société et de plusieurs de ses candidats produits sont tributaires du rendement de **tiers fabricants et contractants**. Si ces fabricants et contractants venaient à ne pas répondre aux exigences requises, le développement et la commercialisation des produits de la Société ainsi que des candidats produits pourrait être limité ou retardé, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les **activités de Recherche et Développement (R&D)** de la Société, et en particulier le développement clinique du vaccin contre la maladie de Lyme, sont coûteux et chronophages. Le résultat de ces activités de R & D est par essence incertain et la Société pourrait connaître des retards ou des échecs. Afin de continuer à développer et à commercialiser ses candidats produits, la Société devra obtenir des autorisations de la part d'agences telles que la US Food and Drug Administration (FDA), l'Agence européenne des médicaments (EMA) et d'autres organismes de santé, autorisations pourraient être retardées ou refusées si la Société n'était pas en mesure de certifier l'innocuité et l'efficacité de ses candidats produits. Des échecs de développement, des changements dans les exigences réglementaires, des effets indésirables ou un manque d'efficacité dans les essais cliniques peuvent contraindre la Société à arrêter le développement de ses candidats produits, empêcher l'approbation réglementaire de ses candidats produits, ou encore avoir une incidence sur ses produits existants pouvant ainsi être préjudiciable à ses activités.

L'industrie du vaccin est très concurrentielle, et si les **concurrents** de la Société commercialisent leurs produits plus rapidement qu'elle ou développent des alternatives aux produits de la Société, ou encore, vendent des produits concurrents à des prix inférieurs, la Société pourrait perdre une part significative du marché visé.

La capacité de la Société à commercialiser ses candidats produits ou à concéder des licences de ses technologies dépend en partie de la capacité d'obtenir et de maintenir une protection adéquate de ses **droits de propriété intellectuelle** aux États-Unis, au sein de l'Union Européenne et ailleurs. Si les efforts de la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle ne sont pas suffisants, les concurrents pourraient utiliser les technologies développées par la Société pour créer des produits concurrents, éroder l'avantage concurrentiel de la Société, et prendre tout ou partie de la part de marché visée par la Société. Les efforts de la Société pour éviter d'enfreindre les droits de tiers ou pour se défendre contre des tiers en matière de droits de propriété intellectuelle pourraient également s'avérer coûteux et, en cas d'échec, pourraient conduire à la limitation ou l'interdiction de la commercialisation de ses candidats produits ou de ses licences de technologies, ou encore pourraient contraindre la Société à revoir la conception de ses candidats produits.

La Société pourrait également échouer dans le maintien des **partenariats ou collaborations stratégiques** existants, ou encore ne pas réussir à en établir de nouveaux à des conditions acceptables, ce qui pourrait limiter ou retarder de manière significative sa capacité à développer et commercialiser ses découvertes et à obtenir des résultats de ses programmes de R & D et technologies. Le succès des partenariats stratégiques dépend, en partie, de la performance des partenaires stratégiques, sur lesquels la Société n'a que peu ou pas de contrôle. Les partenaires peuvent en effet choisir de reporter ou de mettre un terme à un ou plusieurs de ces partenariats stratégiques, de développer des produits alternatifs de manière indépendante ou en collaboration





avec un tiers qui pourrait concurrencer les produits candidats de la Société, ne pas engager des ressources suffisantes pour le développement ou la commercialisation des candidats produits de la Société, lesquels sont dépendants de ces partenariats ou de ces collaborations, ou encore échouer à remplir les attentes de Valneva. Si l'un de ces risques venait à se réaliser, le chiffre d'affaires généré par des candidats produits et provenant de paiements initiaux de licence, de paiements échelonnés et de redevances générées par des candidats produits pourrait être considérablement réduit, ce qui aurait un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Valneva.

De futures opportunités d'affaires, ou des retards ou échecs dans le développement ou la commercialisation d'un ou plusieurs des candidats produits de la Société pourraient amener la Société à solliciter des **financements supplémentaires** qui, le cas échéant, pourraient se faire à des conditions défavorables ou avoir des conséquences défavorables. Si la Société n'est pas en mesure de répondre aux attentes des investisseurs ou analystes, sa capacité à obtenir du financement pourrait en être affectée.

Tout manquement dans la surveillance et la **gestion du développement de la Société**, y compris toute mauvaise décision d'investissement, ainsi que tout manquement à intégrer avec succès les activités ou entreprises qui seraient acquises dans l'avenir, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Si la Société entreprend une fusion ou une acquisition, le processus d'intégration des activités existantes avec des activités, entreprises, technologies ou produits nouvellement acquis ou absorbés pourrait s'avérer être long et coûteux et pourrait entraîner des difficultés et des dépenses d'exploitation imprévues. Le développement et la commercialisation des candidats produits de la Société peuvent être retardés si la Société n'est pas en mesure de recruter et de conserver des dirigeants et du personnel scientifique et commercial qualifié, ou encore si l'un des membres clés de la direction ou du personnel scientifique ou commercial venait à arrêter ses fonctions au sein de la Société.

L'utilisation de l'un des candidats produits dans des essais cliniques et la vente sur le marché des produits actuels ou futurs de la Société exposent la Société à une éventuelle **responsabilité** ou à des actions en responsabilité liées à ces produits. La couverture d'assurance responsabilité produits et essais cliniques de la Société peut ne pas être suffisante, et la Société pourrait devoir supporter la charge en résultant. Cette couverture d'assurance pourrait également dans l'avenir cesser d'être disponible à un coût raisonnable.

Les risques relatifs aux **procédures judiciaires** sont décrits dans la note 8 des états financiers semestriels consolidés (section 3 du présent rapport).

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'**expertise des membres de la direction et du personnel scientifique et commercial**. La perte de leurs compétences pourrait altérer la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Des contractions des **marchés du crédit** et des services financiers ainsi que la détérioration générale des **conditions économiques mondiales** pourraient diminuer les dépenses des consommateurs et les taux de croissance mondiaux, ce qui aurait pour conséquence de nuire à la capacité de la Société de lever les fonds nécessaires au financement de la croissance de ses activités, d'affecter défavorablement la capacité des partenaires de la Société ou la volonté de ces derniers de poursuivre le développement et la commercialisation des produits en partenariat, ou nuire au retour sur investissement. La Société est exposée aux risques de marché, incluant le risque de prix, le risque de trésorerie, le risque de taux d'intérêt, et les risques de crédit.

En outre, les résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par l'exposition au **taux de change** et d'autres facteurs de risques économiques. La Société pourrait ne pas être en mesure d'utiliser ses **déficits fiscaux** reportables et par conséquent pourrait faire face à des obligations d'impôts futurs plus élevées que prévu et/ou pourrait avoir à rembourser des crédits d'impôt.

D'autres facteurs de risque sont décrits dans le Document de référence de la Société, déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2018 sous le numéro D.18-0159.



### 1.6 Transactions entre parties liées

Sur les six premiers mois des années 2018 et 2017, aucune transaction ou modification de transaction entre parties liées ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de Valneva n'a été enregistrée.





## 2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société VALNEVA SE, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Marseille, le 1er août 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Vincent Gros

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron



### 3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2017

#### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE

En milliers d'euros (excepté pour les valeurs par actions)	Trois mois clos au 30 juin,		Six mois clos au 30 juin,	
	2018	2017	2018	2017
Revenus de la vente de produits	24 643	22 155	53 539	48 074
Produits des coopérations, licences et services	2 241	3 261	5 428	5 785
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>26 884</b>	<b>25 415<sup>1</sup></b>	<b>58 967</b>	<b>53 859<sup>1</sup></b>
Coût des produits et des services	(10 981)	(11 119)	(24 022)	(24 441)
Frais de recherche et développement	(7 038)	(4 520)	(12 881)	(9 731)
Frais de marketing et de distribution	(4 946)	(3 897)	(10 941)	(8 187)
Frais généraux et administratifs	(4 782)	(3 399)	(8 804)	(7 411)
Autres produits et charges opérationnels, net	757	658 <sup>19</sup>	1 599	1 319 <sup>1</sup>
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles	(822)	(1 797)	(1 644)	(3 592)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(928)</b>	<b>1 341</b>	<b>2 274</b>	<b>1 816</b>
Produits financiers	396	17	205	30
Charges financières	(1 077)	(3 062)	(2 170)	(5 092)
Résultat des participations dans les entreprises liées	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>(1 609)</b>	<b>(1 704)</b>	<b>309</b>	<b>(3 245)</b>
Impôt sur les résultats	(43)	(1 001)	(503)	(1 116)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>(1 652)</b>	<b>(2 705)</b>	<b>(194)</b>	<b>(4 362)</b>
<b>Résultat par action</b> Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société, exprimé en euros par action (base et dilué)	<b>(0,02)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>(0,00)</b>	<b>(0,06)</b>

<sup>19</sup> Les « Subventions » ont été reclassées du poste « Chiffre d'affaire et subventions » au poste « Autres produits et charges opérationnels » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La période comparable a été retraitée de la même façon afin d'assurer la comparabilité.

**RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE**

En milliers d'euros	Trois mois clos au 30 juin,		Six mois clos au 30 juin,	
	2018	2017	2018	2017
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(1 652)</b>	<b>(2 705)</b>	<b>(194)</b>	<b>(4 362)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte</b>				
Écarts de conversion	(1 466)	1 542	(1 411)	2 320
<b>Éléments non reclassés en profit ou perte</b>				
Régimes à prestations définies - Pertes actuarielles	-	-	-	-
<b>Autres éléments du résultat global, net d'impôts</b>	<b>(1 466)</b>	<b>1 542</b>	<b>(1 411)</b>	<b>2 320</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>(3 117)</b>	<b>(1 163)</b>	<b>(1 605)</b>	<b>(2 042)</b>

**BILAN CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Au 30 juin, 2018</b>	<b>Au 31 décembre, 2017</b>
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs non courants</b>	<b>101 951</b>	<b>105 895</b>
Immobilisations incorporelles	46 613	48 468
Immobilisations corporelles	37 558	38 374
Autres actifs non courants	16 337	17 368
Actifs d'impôt différé	1 443	1 686
<b>Actifs courants</b>	<b>79 524</b>	<b>83 448</b>
Stocks	20 206	19 931
Clients et autres débiteurs	12 810	17 622
Autres actifs courants	8 790	7 840
Trésorerie, équivalents de trésorerie, dépôts à court terme	37 717	38 055
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>181 475</b>	<b>189 343</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société</b>	<b>91 942</b>	<b>92 669</b>
Capital social	11 638	11 638
Primes d'émission et autres réserves réglementées	252 934	252 934
Report à nouveau et autres réserves	(172 436)	(160 421)
Résultat net de la période	(194)	(11 482)
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>	<b>43 341</b>	<b>59 000</b>
Emprunts	39 030	54 097
Impôts différés passif	-	65
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions non courants	4 311	4 838
<b>Passifs courants</b>	<b>46 192</b>	<b>37 674</b>
Emprunts	22 957	17 399
Fournisseurs et autres créditeurs	11 353	9 527
Passif d'impôt exigible	917	322
Dettes fiscales et sociales	8 039	7 531
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions courants	2 927	2 896
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>89 533</b>	<b>96 674</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>181 475</b>	<b>189 343</b>

**TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE DES FLUX DE TRESORERIE**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>Six mois clos au 30 juin,</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(194)	(4 362)
Dotations aux amortissements	3 510	5 738
Paielements fondés sur des actions	965	207
Impôt sur le résultat	503	1 112
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	2 812	5 091
Variations du besoin en fonds de roulement	6 839	9 196
<b>Trésorerie générée/(absorbée) par les opérations courantes</b>	<b>14 435</b>	<b>16 983</b>
Impôts sur les résultats payés	(709)	(396)
<b>Trésorerie nette générée par / (absorbée par) l'activité</b>	<b>13 726</b>	<b>16 587</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(839)	(1 503)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(163)	(1 102)
Acquisitions d'instruments financiers	(134)	-
Intérêts perçus	77	29
<b>Trésorerie nette générée par/(absorbée par) les opérations d'investissement</b>	<b>(1 059)</b>	<b>(2 576)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Produits provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	-	(68)
Cession/(Acquisition) par la Société de ses propres actions	(66)	(72)
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction	(7)	4 603
Remboursement des emprunts	(9 071)	(7 853)
Intérêts payés	(1 452)	(2 117)
<b>Trésorerie nette générée par/(absorbée par) les opérations de financement</b>	<b>(10 596)</b>	<b>(5 506)</b>
<b>Variation nette de trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>2 071</b>	<b>8 505</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période	33 545	35 267
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie	(981)	136
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>34 635</b>	<b>43 908</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme à la clôture de la période</b>	<b>37 717</b>	<b>47 313</b>

**ETAT CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission et autres réserves réglementées	Report à nouveau et autres réserves	Résultat net de l'ensemble consolidé	Total Capitaux propres
<b>Situation au 1er janvier 2017</b>	<b>11 638</b>	<b>252 937</b>	<b>(115 339)</b>	<b>(49 184)</b>	<b>100 051</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	2 320	(4 362)	(2 042)
Affectation du résultat	-	-	(49 184)	49 184	-
Plan d'option d'achat d'actions destiné aux salariés :					
- valeur des prestations des salariés	-	-	207	-	207
- levée d'option de souscriptions d'actions	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(72)	-	(72)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions, nets d'impôts	-	(3)	-	-	(3)
	-	(3)	(46 729)	44 822	(1 910)
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>11 638</b>	<b>252 934</b>	<b>(162 069)</b>	<b>(4 362)</b>	<b>98 141</b>
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>11 638</b>	<b>252 934</b>	<b>(160 421)</b>	<b>(11 482)</b>	<b>92 669</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	(1 411)	(194)	(1 605)
Affectation du résultat	-	-	(11 482)	11 482	-
Plan d'option d'achat d'actions destiné aux salariés :					
- valeur des prestations des salariés	-	-	944	-	944
- levée d'option de souscriptions d'actions	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(66)	-	(66)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions, nets d'impôts	-	-	-	-	-
	-	-	(12 015)	11 288	(727)
<b>Situation au 30 juin 2018</b>	<b>11 638</b>	<b>252 934</b>	<b>(172 436)</b>	<b>(194)</b>	<b>91 942</b>





## NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES

### 1. Principes

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés de Valneva SE (ci-après dénommée le « Groupe » ou « Société ») pour les six premiers mois de l'année 2018 sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'applicables au sein de l'Union Européenne pour les informations financières intermédiaires (IAS 34) autorisant la présentation d'une sélection de notes explicatives. En conséquence, ces états financiers intermédiaires condensés doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 disponibles en français et en anglais sur le site de la société [www.valneva.com](http://www.valneva.com).

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés sont en cohérence avec celles ayant été adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes entrées en vigueur le 1er janvier 2018.

Aucune norme ou interprétation n'a été adoptée par anticipation si elle n'est pas applicable de manière obligatoire en 2018.

Pour la première fois, le Groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et la norme IFRS 9 « Instruments financiers », pour lesquelles un retraitement des états financiers antérieurs est exigé. Comme l'exige la norme IAS 34, la nature et l'effet de ces modifications sont présentés ci-dessous.

Plusieurs autres amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2018, mais ils n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés intermédiaires condensés du Groupe.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » aura à l'avenir un effet sur les états financiers du Groupe et est applicable à compter du 1er janvier 2019.

Par souci de clarté, les montants ont été arrondis, et lorsque cela est indiqué, présentés en milliers d'euros. Les montants exacts ont néanmoins été utilisés pour les calculs, en conséquence la somme des chiffres de la colonne d'un tableau peut ne pas être conforme au montant total reporté dans cette même colonne.

Hormis les effets liés au taux de change, le vote du Brexit n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2018. Les événements postérieurs au vote et leurs incidences sur l'activité du Groupe seront suivis avec attention par la direction de Valneva.

#### a. La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 11 « Contrats de construction », la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les interprétations liées. Elle porte sur l'intégralité du chiffre d'affaires provenant de contrats conclus avec les clients, sauf si ces contrats entrent dans le champ d'application d'autres normes. La nouvelle norme établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits issus des contrats conclus avec les clients. Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 selon l'approche rétrospective modifiée et applique cette méthode à tous les contrats qui n'étaient pas achevés à la date de la première application. Par conséquent, la période correspondante pour l'année 2017 n'a pas été retraitée. La première application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les résultats non distribués du Groupe au 1er janvier 2018, mais a nécessité quelques reclassements mineurs au sein du bilan. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 est la suivante :



En milliers d'euros	Au 31 décembre, 2017	Ajustements IFRS 15	Au 1 janvier, 2018
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Clients et autres débiteurs	17 622	42	17 664
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	9 527	(2)	9 525
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions courants	2 896	44	2 940

#### Chiffre d'affaires provenant des ventes de produits

Les contrats de vente de produits du Groupe comprennent généralement une obligation de performance. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à une date donnée, quand l'obligation d'exécution identifiée est transférée au client, c'est-à-dire lorsque le client prend le contrôle des marchandises. Par conséquent, à l'exception des contreparties principal/agent mentionnées ci-dessous, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'incidence sur le rythme de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

#### *Contreparties variables*

Certains contrats de vente de produits du Groupe incluent des remises rétrospectives, des clauses de remboursement ou des escomptes qui donnent lieu à une contrepartie variable en vertu de la norme IFRS 15. Étant donné que les remises et escomptes prévus ont été anticipés avant l'adoption de la norme IFRS 15, aucun changement n'est intervenu dans la comptabilisation du chiffre d'affaires. Toutefois, alors que les rabais et escomptes courus ont été déduits des créances clients et ont été présentés comme des comptes de régularisation, les montants sont désormais présentés comme des passifs sur contrats dans le bilan consolidé.

#### *Contreparties principal/agent*

Dans certains cas, Valneva vend des produits par l'intermédiaire de distributeurs. Alors que, dans la plupart des cas, le traitement selon la norme IFRS 15 ne diffère pas du traitement utilisé antérieurement, il existe un cas pour lequel le traitement diffère en fonction du rôle joué par le distributeur, agent ou principal. Le contrat indique que le distributeur agit en tant qu'agent puisqu'il ne supporte pas de risque sur les stocks et qu'il n'a pas le pouvoir d'établir le prix des ventes à ses clients. En conséquence, le chiffre d'affaires et le coût des marchandises vendues sont comptabilisés au moment de la vente par le distributeur au client, et non au moment de la vente par Valneva au distributeur.

Les tableaux suivants présentent les effets de ces changements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2018. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie au 30 juin 2018, les changements n'entraînent que des variations au sein des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.



<b>Six mois clos au 30 juin, 2018</b>			
<b>En milliers d'euros</b>	<b>Tel que présenté</b>	<b>Ajustements avec la norme IFRS 15</b>	<b>Sans adoption de la norme IFRS 15</b>
Revenus de la vente de produits	53 539	175	53 713
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>58 967</b>	<b>175</b>	<b>59 141</b>
Coût des produits et des services	(24 022)	(42)	(24 063)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 273</b>	<b>133</b>	<b>2 407</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>309</b>	<b>133</b>	<b>442</b>
Impôt sur les résultats	(503)	(15)	(518)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>(194)</b>	<b>118</b>	<b>(76)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>(1 605)</b>	<b>118</b>	<b>(1 487)</b>
<b>Au 30 juin, 2018</b>			
<b>En milliers d'euros</b>	<b>Tel que présenté</b>	<b>Ajustements avec la norme IFRS 15</b>	<b>Sans adoption de la norme IFRS 15</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>	<b>79 524</b>	<b>(10)</b>	<b>79 514</b>
Stocks	20 206	(42)	20 165
Clients et autres débiteurs	12 810	32	12 842
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>181 475</b>	<b>(10)</b>	<b>181 465</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société</b>			
	<b>91 942</b>	<b>118</b>	<b>92 060</b>
Résultat net de la période	(194)	118	(76)
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>	<b>46 192</b>	<b>(128)</b>	<b>46 064</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	11 353	307	11 660
Passif d'impôt exigible	917	15	932
Passifs sur contrats, autres passifs et provisions courants	2 927	(450)	2 476
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>89 533</b>	<b>(128)</b>	<b>89 405</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>181 475</b>	<b>(10)</b>	<b>181 465</b>

**Revenus tirés de l'octroi de licences**

Les contrats de licences et de services du Groupe comprennent souvent plusieurs promesses de services, comme des licences de recherche et/ou des licences commerciales et des services de recherche et développement (R&D).



La norme IFRS 15 fournit des lignes directrices en matière d'application spécifiques à la comptabilisation du chiffre d'affaires provenant de licences de propriété intellectuelle, ce qui diffère du modèle de comptabilisation des autres biens et services promis.

Selon la nouvelle norme de comptabilisation du chiffre d'affaires, une licence fournira soit un droit d'accès à la propriété intellectuelle de l'entité tout au long de la période de licence donnant lieu à une reconnaissance du revenu au fil du temps, soit à un droit d'utiliser la propriété intellectuelle de l'entité telle qu'elle existe au moment de l'octroi de la licence donnant lieu à une reconnaissance du revenu à un moment précis. Les contrats de licence du Groupe en place prévoient des licences de droits d'utilisation.

#### **Chiffre d'affaires provenant des services**

En ce qui concerne les services de R&D et les obligations de performance qui combinent des licences non distinctes et d'autres services, il faut analyser si l'un des critères mentionnés au paragraphe 15.35 de la norme IFRS 15 est rempli. Dans ce cas, le chiffre d'affaires généré par ces services est comptabilisé au fil du temps en fonction de l'état de la recherche, plutôt que d'être comptabilisé à un moment précis. Le chiffre d'affaire généré par les services de R&D dans le cadre des contrats du Groupe en place actuellement est comptabilisé au fil du temps. Toute partie du prix de transaction qui est contrainte ne peut être comptabilisée qu'à partir du moment où la contrainte variable est supprimée.

Les revenus issus des contrats de licence et de services sont comptabilisés de la même façon, que ce soit dans le cadre de la norme IFRS 15 ou de la norme IAS 18 ; par conséquent, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a eu aucun effet sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2018.

#### **b. IFRS 9 « Instruments financiers »**

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers » : Comptabilisation et évaluation pour les périodes d'exercice ouvertes à compter du 1er janvier 2018, réunissant les trois aspects de la comptabilisation des instruments financiers : classification et évaluation ; dépréciation et comptabilité de couverture.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018. La période correspondante pour l'année 2017 n'a pas été retraitée. La première application de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les résultats non distribués du Groupe au 1er janvier 2018. Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 :

##### **a) Classification/Évaluation**

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers (également connue sous le nom de « test SPPI ») ainsi que du modèle commercial des actifs financiers a montré que tous les actifs financiers continuent d'être comptabilisés au coût amorti selon la norme IFRS 9. La classification des passifs financiers demeure inchangée en vertu de la norme IFRS 9. À l'exception des dérivés de change, aucun passif n'est comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat (FVTPL).

##### **b) Dépréciation des actifs financiers**

Dans le cadre de la norme IFRS 9.5.5.5.15, l'approche simplifiée (évaluer la provision pour pertes à un montant égal aux pertes attendues sur toute la durée de vie de la créance) doit être utilisée pour les créances clients qui ne contiennent pas de composante de financement significative. C'est le cas pour le groupe Valneva car toutes les créances clients sont à court terme, avec une échéance inférieure à 12 mois. Les provisions pour pertes sur créances clients doivent toujours être établies au moment où des indications de risques de défaillance possibles sont signalées et, en tout état de cause, une fois les périodes d'échéance échues. Par conséquent, à la fin de chaque période de reporting, les créances clients sont ajustées au moyen d'une provision pour pertes, conformément au revenu attendu. Selon la norme IFRS 9.5.5.5.17, les probabilités de défaillance doivent être déterminées sur la base de données historiques, mais elles doivent être ajustées à la date de clôture du bilan sur la base d'informations et d'attentes actualisées. Bien qu'une certaine partie des créances



clients soit en souffrance, les pertes subies peuvent être considérées comme négligeables compte tenu du nombre limité de clients et des contrôles de solvabilité effectués.

Étant donné que les provisions pour pertes à constituer doivent refléter les événements de défaillance passés et la conjoncture économique actuelle (les pertes sur créances attendues ne jouent qu'un rôle subordonné en raison de la courte échéance des créances clients), suite à l'application de l'approche simplifiée selon la norme IFRS 9.5.5.15, aucun impact significatif n'a été constaté au 1er janvier 2018.

c) Comptabilité de couverture

Le Groupe a conclu divers contrats d'options de change afin de limiter le risque de pertes de change sur les flux de trésorerie futurs attendus. Toutefois, ces couvertures n'ont pas été reconnues via l'utilisation de la comptabilité de couverture en vertu de la norme IAS 39 puisque lors de la mise en œuvre des contrats d'option, il n'existait pas de désignation formelle et de documentation tel que l'exige la norme pour être admissible à la comptabilité de couverture. Ces couvertures n'étant également pas reconnues en vertu de la norme IFRS 9, aucun effet de transition n'apparaît dans ce domaine.

## 2. Composition du groupe

Liste des participations directes ou indirectes:

Nom	Pays	Méthode de consolidation	Au 30 juin, 2018	Au 31 décembre, 2017
BliNK Biomedical SAS	FR	Mise en équivalence	41,77%	41,77%
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Intégration globale	100%	100%
Valneva Austria GmbH	AT	Intégration globale	100%	100%
Valneva Canada Inc.	CA	Intégration globale	100%	100%
Valneva Scotland Ltd.	UK	Intégration globale	100%	100%
Valneva Sweden AB	SE	Intégration globale	100%	100%
Valneva Toyama Japan KK	JP	Intégration globale	100%	100%
Valneva UK Ltd.	UK	Intégration globale	100%	100%
Valneva USA, Inc. (anciennement Intercell USA, Inc.)	US	Intégration globale	100%	100%

## 3. Information sectorielle

Les secteurs d'activité se décomposent comme suit:

- + « Vaccins commercialisés » (comprenant les vaccins du Groupe IXIARO®/JESPECT®, DUKORAL®, ainsi que les vaccins vendus pour le compte de tiers)
- + « Candidats vaccins » (programmes de recherche et développement pharmaceutiques visant à créer de nouveaux produits susceptibles d'être approuvés et de pouvoir générer des flux de trésorerie futurs au travers de leur commercialisation ou par le biais de partenariats avec des sociétés pharmaceutiques)
- + « Technologies et services » (services et inventions prêtes à la commercialisation, c'est-à-dire générant des revenus grâce à des accords de collaborations, de services et de licences, incluant EB66® et IC31®)

À compter du 1er janvier 2017, le Groupe a changé son processus de reporting interne et a modifié les règles d'allocations pour les frais de recherche et développement, les frais de marketing et de distribution ainsi que pour les frais généraux et administratifs.



Compte de résultat par secteurs pour les six mois clos au 30 juin 2017:

En milliers d'euros	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Frais de structure	Total
Chiffre d'affaires	48 147	1 623	4 089	-	53 859
Coût des produits et des services	(21 200)	(2)	(3 238)	-	(24 441)
Frais de recherche et développement	(1 667)	(7 844)	(219)	(1)	(9 731)
Frais de marketing et de distribution	(7 788)	(94)	(303)	(1)	(8 187)
Frais généraux et administratifs	(1 932)	(692)	(430)	(4 356)	(7 411)
Autres produits et charges opérationnels, net <sup>20</sup>	17	1 325	164	(188)	1 319
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles	(3 326)	(2)	(263)	-	(3 592)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12 251</b>	<b>(5 686)</b>	<b>(202)</b>	<b>(4 547)</b>	<b>1 816</b>
Produits financiers/charges financières et impôt sur les résultats	-	-	-	(6 178)	(6 178)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>12 251</b>	<b>(5 686)</b>	<b>(202)</b>	<b>(10 725)</b>	<b>(4 362)</b>

Compte de résultat par secteurs pour les six mois clos au 30 juin 2018:

En milliers d'euros	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Frais de structure	Total
Chiffre d'affaires	53 624	1 446	3 896	-	58 967
Coût des produits et des services	(21 406)	(2)	(2 614)	-	(24 022)
Frais de recherche et développement	(3 398)	(9 218)	(264)	-	(12 881)
Frais de marketing et de distribution	(10 639)	-	(302)	-	(10 941)
Frais généraux et administratifs	(2 165)	(789)	(385)	(5 465)	(8 804)
Autres produits et charges opérationnels, net	-	1 779	136	(316)	1 599
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles/incorporelles	(1 384)	(3)	(257)	-	(1 644)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 631</b>	<b>(6 787)</b>	<b>210</b>	<b>(5 781)</b>	<b>2 274</b>
Produits financiers/charges financières et impôt sur les résultats	-	-	-	(2 468)	(2 468)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>14 631</b>	<b>(6 788)</b>	<b>210</b>	<b>(8 249)</b>	<b>(194)</b>

<sup>20</sup> Les « Subventions » ont été reclassées du poste « Chiffre d'affaire et subventions » au poste « Autres produits et charges opérationnels » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La période comparable a été retraitée de la même façon afin d'assurer la comparabilité.





#### 4. Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients

Le chiffre d'affaires tel que présenté dans le Compte de résultat consolidé condensé intermédiaires et dans l'Information sectorielle (voir note 3) comprend à la fois le chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients et d'autres nature de chiffre d'affaires qui ne sont pas couvertes par la norme IFRS 15 :

Six mois clos au 30 juin, 2017	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	48 147	1 623	3 427	53 198
Autres natures de chiffre d'affaires	-	-	661	661
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>48 147</b>	<b>1 623</b>	<b>4 089</b>	<b>53 859</b>

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients	53 624	1 446	3 180	58 251
Autres natures de chiffre d'affaires	-	-	716	716
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>53 624</b>	<b>1 446</b>	<b>3 896</b>	<b>58 967</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des contrats avec les clients est ventilé comme suit :

##### Type de biens ou de services

Six mois clos au 30 juin, 2017	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Produit JEV®	31 524	-	-	31 524
Produit DUKORAL®	15 420	-	-	15 420
Produits de tiers	1 203	-	-	1 203
Autres	-	1 623	3 427	5 050
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>48 147</b>	<b>1 623</b>	<b>3 427</b>	<b>53 198</b>

Six mois clos au 30 juin, 2018	Vaccins commercialisés	Vaccins candidats	Technologies et services	Total
En milliers d'euros				
Produit JEV®	37 722	-	-	37 722
Produit DUKORAL®	14 155	-	-	14 155
Produits de tiers	1 747	-	-	1 747
Autres	-	1 446	3 180	4 627
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>53 624</b>	<b>1 446</b>	<b>3 180</b>	<b>58 251</b>

**Marchés géographiques:**

<b>Six mois clos au 30 juin, 2017</b>	<b>Vaccins commercialisés</b>	<b>Vaccins candidats</b>	<b>Technologies et services</b>	<b>Total</b>
<b>En milliers d'euros</b>				
États-Unis	17 677	988	157	18 822
Canada	10 265	-	-	10 265
Royaume-Uni	4 194	-	3	4 198
Région nordique	4 522	-	234	4 756
Autres (Europe)	9 238	635	2 729	12 602
Reste du monde	2 252	-	304	2 556
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>48 147</b>	<b>1 623</b>	<b>3 427</b>	<b>53 198</b>

<b>Six mois clos au 30 juin, 2018</b>	<b>Vaccins commercialisés</b>	<b>Vaccins candidats</b>	<b>Technologies et services</b>	<b>Total</b>
<b>En milliers d'euros</b>				
États-Unis	22 751	836	153	23 740
Canada	11 742	-	10	11 752
Royaume-Uni	3 921	-	-	3 921
Région nordique	4 675	-	615	5 289
Autres (Europe)	9 252	611	2 333	12 196
Reste du monde	1 283	-	70	1 353
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>53 624</b>	<b>1 446</b>	<b>3 180</b>	<b>58 251</b>

**Canaux de vente**

<b>Six mois clos au 30 juin, 2017</b>	<b>Vaccins commercialisés</b>	<b>Vaccins candidats</b>	<b>Technologies et services</b>	<b>Total</b>
<b>En milliers d'euros</b>				
Ventes directes de produits	35 677	-	-	35 677
Ventes via des distributeurs et autres recettes	12 470	1 623	3 427	17 521
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>48 147</b>	<b>1 623</b>	<b>3 427</b>	<b>53 198</b>

<b>Six mois clos au 30 juin, 2018</b>	<b>Vaccins commercialisés</b>	<b>Vaccins candidats</b>	<b>Technologies et services</b>	<b>Total</b>
<b>En milliers d'euros</b>				
Ventes directes de produits	43 828	-	-	43 828
Ventes via des distributeurs et autres recettes	9 796	1 446	3 180	14 422
<b>Chiffre d'affaires provenant de contrats avec les clients</b>	<b>53 624</b>	<b>1 446</b>	<b>3 180</b>	<b>58 251</b>

En général, les revenus ont subi des variations dans le passé et la Société s'attend à ce que ces variations d'une période à l'autre perdurent.



## 5. EBITDA

L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) a été calculé en excluant la dépréciation, l'amortissement et la dépréciation/perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles de la perte d'exploitation.

En milliers d'euros	Trois mois clos au 30 juin,		Six mois clos au 30 juin,	
	2018	2017	2018	2017
Résultat d'exploitation	(928)	1 341	2 274	1 816
Dépréciation	868	872	1 579	1 794
Amortissement	967	1 983	1 931	3 944
<b>EBITDA</b>	<b>907</b>	<b>4 196</b>	<b>5 784</b>	<b>7 555</b>

## 6. Instruments financiers

Les seuls produits dérivés du Groupe sont des SWAP sur les taux, évalués à leurs justes valeurs de marché négatives de 0,4 K€ au 30 juin 2018.

Le Groupe a conclu divers contrats d'options de change afin de limiter le risque de pertes de change sur les flux de trésorerie futurs attendus. Le montant en devise sous-jacente et la durée des options dépendent du montant et de l'échéancier des flux de trésorerie futurs prévus. Au 30 juin 2018, la juste valeur de l'option de change ouverte d'un montant sous-jacent de 3,5 millions CAD et d'une durée de 77 jours s'élevait à 0 €.

Les autres actifs et passifs financiers sont constatés à leurs valeurs comptables qui correspondent à leurs justes valeurs approximatives.

## 7. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à court terme se déclinent comme suit:

En milliers d'euros	Au 30 juin,	Au 31 décembre,
	2018	2017
Caisses	6	5
Banques	33 729	32 536
Dépôts à court terme (échéance inférieure à 3 mois)	900	1 004
Trésorerie affectée	3 082	4 510
<b>Trésorerie, équivalents et dépôts à court terme</b>	<b>37 717</b>	<b>38 055</b>

Au 30 juin 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 3 082 K€ (4 510 K€ au 31 décembre 2017) pour lesquels il existe des restrictions sur les transferts.

## 8. Passifs éventuels

Suite à la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisées dans la fusion. Valneva a déposé une argumentation détaillée en réponse aux demandes, dans laquelle elle décrit les bases du ratio d'échange initial, y compris le recours à des tiers indépendants. Si le tribunal décide de réviser le ratio d'échange, une incertitude juridique existe quant à savoir si le tribunal pourrait étendre le



bénéfice de cette révision à tous les anciens actionnaires d'Intercell qui ont échangé leurs actions, même s'ils n'étaient pas parties au litige (effet *erga omnes*). Si le tribunal en décide ainsi et si cela est confirmé après épuisement des recours, Valneva pourrait être contrainte d'indemniser tous les anciens actionnaires suite à la réévaluation du ratio d'échange. Le résultat de la procédure de ré-examen du ratio d'échange ne peut être prédit avec certitude à l'heure actuelle. Il n'est donc pas possible actuellement d'estimer si un groupe d'actionnaires particulier se verra octroyer des paiements supplémentaires ni le montant de ces paiements. Toutefois, après consultation de ses conseillers externes, Valneva estime que ces procédures judiciaires ne sont pas fondées et qu'il est peu probable qu'elles aboutissent devant les tribunaux. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts dans ce litige et ne sont donc pas fournies, conformément à l'IAS 37.92.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, suivie d'une action en justice en décembre 2016, en relation avec l'acquisition de la société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle Vivalis SA (aujourd'hui Valneva SE) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts dans ce litige et ne sont donc pas fournies, conformément à l'IAS 37.92.

## 9. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers après la période de référence et ce jusqu'à la date de publication.



#### 4. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thomas Lingelbach

Président du Conseil de Surveillance

Franck Grimaud

Directeur Général